



R.G.P.D.

SENSIBILISATION A LA NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Face aux phénomènes de cybercriminalité, hacking, qui touchent potentiellement les données qui circulent via internet, les systèmes d'information et de partage de data, des règles plus fermes s'imposent alors aux structures. Protéger les données personnelles des patients, mineurs, tuteurs, résidents et des salariés est devenu une obligation et un enjeu majeur pour les dirigeants des organismes médicaux sociaux et médico-sociaux. Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) remplace l'actuelle Directive de 1995 et s'applique dès le 25 mai 2018. Il y a aujourd'hui un fort enjeu de sécurité des données avec le RGPD. Ce texte pose « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » comme « un droit fondamental ». Le RGPD est un texte exigeant en matière de protection des données personnelles.

A partir de cette date :

- Les entreprises doivent prouver leur effort de mise en conformité RGPD
- Cartographier leurs données personnelles et leurs traitements
- S'organiser (DPO, procédures, formation/sensibilisation des équipes)
- Se doter d'outils logiciels

Il est donc nécessaire que chaque établissement s'engage dans une démarche de mise en conformité et d'optimisation du traitement des données.



Les objectifs de la journée :

- Comprendre le contenu de la réglementation générale de la protection des données (RGPD), son cadre juridique et son champ d'application
- Connaître les différentes étapes de mise en conformité et les démarches à suivre
- Identifier les actions à mener en interne

Le contenu de la formation :

- Comprendre les enjeux de la nouvelle réglementation Européenne pour en identifier les enjeux pour le secteur médico-social :
 - Le droit fondamental à la protection des données personnelles : son sens et ses enjeux pour le secteur médicosocial
 - Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour une mise en conformité par rapport à la réglementation et répondre aux exigences de la CNIL :
 - Les prérequis : nécessité de mettre en œuvre des mesures organisationnelles, techniques et juridiques
 - La mise en place d'un plan d'action en 13 étapes
- Appréhender et prioriser les actions à mettre en œuvre pour s'engager dans une protection efficace des données personnelles
 - Les 5 principes de la protection des données

Intervenant : Patricia BOUDOU, Docteur en Science politique, titulaire d'un DEA de Science politique, option politique, société et sécurité, Université des Sciences sociales

Durée : 1 jour

Dates : Montpellier : 15 juin 2018
Toulouse : 22 juin 2018

Coût : 290.00 € net de TVA
(Frais de restauration non compris)